

DU



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil quatorze, le 13/06 à 19 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 10/06/2014

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., JACOMET M., FAY E.P., LESBROS JM et
Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absent : DROGOUL- SPANU D..

Objet: participation à la fête d'Argenton -le 02/08/2014-

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil d'un courrier émanant du président de l'association « pour l'animation et la sauvegarde du hameau d'Argenton » sollicitant une aide de 800€ en vue de l'organisation de la fête le 02 août prochain.

Les années précédentes un apéritif complet était fourni par la commune pour environ 350€ ; avec en plus pour l'année 2013, 100€ de boissons acheté.

La discussion est ouverte et il est décidé à l'unanimité des membres présents qu'un crédit de 200€ en faveur de cette association et pour l'organisation de la fête sera ouvert à l'épicerie du Fugeret (si elle réouvre avant le 14/07/2014) soit à Intermarché d'ANNOT.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET

RF

Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité

Sous-préfecture de Castellane
Date de réception de l'AR : 10/06/2014

004-210400909-20140613-DE_2014_0016-DE

Date de réception de l'AR : 15/09/2014

004-210400909-20140912-DE_2014_022-DE

Association pour l'animation et
la sauvegarde du hameau d'Argenton
Chemin d'Argenton
04240 ANNOT

Argenton le, 13 juillet 2014

Monsieur le maire et ses conseillers
Mairie du Fugeret
04240 LE FUGERET

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'assemblée générale de notre association à été évoqué notre demande de subvention.
A la suite de cette dernière nous avons lu le compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2014 sur lequel vous stipulez que vous nous accordiez une subvention de 200 € cette année.
De plus, vous faites remarquer que lors de la précédente fête vous nous auriez offert «un apéritif complet» [...] «pour environ 350 € et 100 € de boissons à Intermarché».
Nous aimerions vous préciser qu'il y a probablement eu surestimation de l'apéritif offert, qui semblait inférieur à la somme citée. De surcroît notre apéritif complet (hors subvention) nous revient à environ 800 €.
Vous comprendrez donc notre surprise à la lecture de ce compte rendu.
Aujourd'hui, nous estimons que nous sommes en mesure d'assumer pleinement les frais occasionnés par la fête patronale, cette année. Nous vous remercions évidemment pour cette subvention mais nous vous prions de la réattribuer.

En espérant vous compter parmi nous le Samedi 2 Août,
Nous vous adressons nos cordiales salutations.

Le Bureau

PS: Ci-joint le programme de la fête.

RF
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 15/09/2014
004-210400909-20140912-DE_2014_022-DE